L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 FEVRIER 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8, par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
(Paraissant le Mardi et le Samedi)
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, insérées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 00 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cts net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les annonces des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyées à la fin de chaque mois.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12mo
Un carré..	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net	$75 net
Deux "	22 "	36 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	45 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	57 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	69 "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	80 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	225 "	410 "	620 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
Trente "	175 "	300 "	450 "	750 "	1200 "

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 13 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par John C. Kosac, constable—à midi, l'arsenal de l'artillerie de Washington, dans l'Hôtel complets des trois Orleans, Lafayette, St-Charles et Carondelet.

Par Chs. T. Nash—à 10½ heures, à l'entrepôt 21 de la rue du Canal, 3,427 colis d'articles divers, retirés du navire B. S. Kembal. Vente pour le compte de qui il appartiendra.

Par Hale, Bisbee & Co—à leur salle d'encan, rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, rue de Chartres, vente sans réserve de marchandises sèches, et 350 lots de marchandises sèches de saison.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, rue Vieille Levee, marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux, et à 11 heures, 200 caisses de bottes, souliers et brodequins—De plus, à 10 heures, au magasin d'Adams et des États-Unis situé rue Vieille Levée No 30, cinquante caisses de bottes avariées.

Par F. Fernandez & Co—A leur salle d'encan, 350 lots de marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, selles, faulx, etc.

Par J. P. Boisseau—A 10 heures et demie, le contenu d'une buvette située au coin des rues Orléans et Bourbon.

Par H. Hofman, Marks & Co.—Continuation de la vente du fonds du magasin No 174 rue du Canal.

Par Montgomery, Bros & Co—A leur salle d'encan, rue du Camp, vente régulière de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aussi 2 chevaux, 1 cheval d'équipage, harnais, 1 voiture de maître et de harnais, mulets, vaches laitières, wagons, &c.

Par S. Goldsmith—10 bâches, rue Bourbon, entre Dauphine et Burgundy, les meubles de la maison.

Par C. E. Girardey & Co—10 heures et demie du matin, aux magasins 83 et 90 de la rue du Canal, et 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre d'un assignee d'une faillite, un grand assortiment complet d'habillements de toutes saisons, lingerie de moelleux, malles, valises, &c.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres—100 bouteilles sèches étrangères et américaines—sans réserve.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Grande vente à l'encan de marchandises sauvées de la barque naufragée B. S. Kembal.—M. Chas T. Nash, encanteur, vendra, ce matin, à 10 heures et demie, rue du Canal, No 21, sans réserve ni mise ou réserve, et pour le compte de qui il appartiendra, une immense quantité de marchandises de valeur, comprenant un lot considérable de papier d'imprimerie et d'enveloppes, de drogues patentées, quinquaillerie, faïence, verrerie, porcelaine, cordes, mailles et ficelles, sacs et balles et pipes d'huile de lin, et tous autres articles sauvés du naufrage. Pour plus amples renseignements, voir l'annonce à la colonne des annonces.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

VENTES A VENDRE DE CE JOUR.

Par John C. Kosac, constable—à midi, l'arsenal de l'artillerie de Washington, dans l'Hôtel complets des trois Orleans, Lafayette, St-Charles et Carondelet.

Par Chas. T. Nash—à 10½ heures, à l'entrepôt 21 de la rue du Canal, 3,427 colis d'articles divers, retirés du navire B. S. Kembal. Vente pour le compte de qui il appartiendra.

Par Hale, Bisbee & Co—à leur salle d'encan, rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, rue de Chartres, grande vente sans réserve de marchandises sèches, et 350 lots de marchandises sèches de saison.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, rue Vieille Levee, marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux, et à 11 heures, 200 caisses de bottes, souliers et brodequins—De plus, à 10 heures, au magasin d'Adams et des États-Unis situé rue Vieille Levée No 30, cinquante caisses de bottes avariées.

Par F. Fernandez & Co—A leur salle d'encan, 350 lots de marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, selles, faulx, etc.

Par J. P. Boisseau—A 10 heures et demie, le contenu d'une buvette située au coin des rues Orléans et Bourbon.

Par H. Hofman, Marks & Co.—Continuation de la vente du fonds du magasin No 174 rue du Canal.

Par Montgomery, Bros & Co—A leur salle d'encan, rue du Camp, vente régulière de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aussi 2 chevaux, 1 cheval d'équipage, harnais, voiture de maître et de harnais, mulets, vaches laitières, wagons, &c.

Par S. Goldsmith—10 bâches, rue Bourbon, entre Dauphine et Burgundy, les meubles de la maison.

Par C. E. Girardey & Co—10 heures et demie du matin, aux magasins 83 et 90 de la rue du Canal, et 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre d'un assignee d'une faillite, un grand assortiment complet d'habillements de toutes saisons, lingerie de moelleux, malles, valises, &c.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres—100 bouteilles sèches étrangères et américaines—sans réserve.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Grande vente à l'encan de marchandises sauvées de la barque naufragée B. S. Kembal.—M. Chas T. Nash, encanteur, vendra, ce matin, à 10 heures et demie, rue du Canal, No 21, sans réserve ni mise ou réserve, et pour le compte de qui il appartiendra, une immense quantité de marchandises de valeur, comprenant un lot considérable de papier d'imprimerie et d'enveloppes, de drogues patentées, quinquaillerie, faïence, verrerie, porcelaine, cordes, mailles et ficelles, sacs et balles et pipes d'huile de lin, et tous autres articles sauvés du naufrage. Pour plus amples renseignements, voir l'annonce à la colonne des annonces.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

La lutte à Washington.

Les péripéties de la lutte entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif commencent à devenir émouvantes, comme celles d'une partie d'échecs menée par deux joueurs habiles. Voilà deux ans que le parti radical fait le siège de la Maison-Blanche, et bien que celui qui l'occupe se soit presque toujours borné à la défensive, il n'est pas encore près de se rendre et il fait bonne contenance. La partie est mêlée, mêlée, mais il faut avouer que le moment soit venu où les assaillants doivent donner un assaut définitif ou bien renoncer à capturer la place.

La défense n'a pas été moins ingénieuse que l'attaque, et chaque fois que les radicaux ont cru pouvoir se féliciter d'un avantage, ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que ce n'était qu'un avantage nominal. Leurs victoires comme celles de Pyrrhus, les ont affaiblis sans les rapprocher du but. Ils ont eu beau entasser lois sur lois, ils ne sont pas encore parvenus à escalader les hauteurs qui les séparent de la Présidence. Nouveaux Sisyphes ils voient le rocher de la reconstruction retomber lourdement à la base de la colline, en dépit de tour les efforts et de tous les leviers qu'ils mettent en œuvre.

Ainsi, leurs derniers efforts tendaient à la réintégration de M. Stanton au poste de secrétaire de la guerre, et à la nomination du général Grant comme dictateur des États du Sud. On qu'en sont-ils sur ces deux points ?

M. Stanton est bien en possession du département de la guerre, mais il n'en est que nominalement Secrétaire puisqu'il n'est reconnu n' par le Président ni par les autres ministres. Il ne peut donc reprendre, au profit de son parti, le rôle d'espion et de délateur, ni trahir le secret des délibérations du Cabinet, aux séances duquel on ne l'invite point. Il ne peut de l'admettre. M. Stanton est une pièce nulle sur l'échiquier. Le Sénat qui avait cru jouer un tour fort habile au Président n'y a gagné que la honte d'avoir maintenu en fonction un ministre indigne d'occuper un poste aussi élevé et suivant le langage de deux sénateurs radicaux "assez dépourvu de tout sentiment d'honneur et de délicatesse" pour rester membre d'un cabinet malgré la volonté du chef du pouvoir exécutif. A l'odieux d'une pareille situation vient s'ajouter le ridicule qui discrédite le Sénat et le ministre coupables d'une pareille manœuvre.

Quant au général Grant, sa situation n'est pas meilleure que celle de M. Stanton. De son propre aveu, il a consenti à succéder au secrétaire de la guerre suspendu, afin de continuer à jouer le rôle de duplicité qui avait vain à ce dernier d'être chassé comme un laquais qu'on surprend écoutant aux portes. Il n'a accepté, dit-il lui même, de servir dans le cabinet de M. Johnson que pour entraver la politique que ce dernier croyait devoir suivre conformément au mandat qu'il tient de la volonté du peuple et de la Constitution. Afin de mieux tromper son supérieur hiérarchique, il a fait une promesse avec l'intention bien arrêtée de ne pas la tenir. Il a trahi la confiance placée en lui par le premier magistrat de la république; et, aujourd'hui, il se trouve convaincu de mensonge par les déclarations du Président et de cinq membres du cabinet. Déponillé du prestige que son silence avait donné à son caractère, accusé d'avoir manqué aux lois de l'honneur et de la loyauté, M. Grant ne peut plus aspirer à jouer les premiers rôles en politique. Tout au plus pourrait-il encore servir de aide aux volontés d'un parti, aussi peu scrupuleux sur le choix de ses instruments que sur celui de ses moyens.

Il est douteux, cependant, qu'après ce qui vient de se passer, le Sénat vote le bill adopté par la Chambre et qui confère au général Grant une dictature sans contrôle; car, quelle garantie le parti radical aurait-il de la fidélité d'un homme qui vient de se montrer sous un jour aussi suspect. Un militaire qui n'a pas craint de se déclarer en état d'insubordination envers son supérieur, pourrait faire des pourvoirs absolus qu'on lui aurait donnés, au usage dangereux pour eux-là même qui les lui auraient conférés.

Dans le parti radical il y a d'ailleurs des hommes qui ne sont pas fâchés de voir le commandant de l'armée déconsidéré: ce sont les partisans du premier juge Chase, qui font peu de bruit, parlent peu, mais qui agissent dans l'ombre, et qui ne sont peut-être pas étrangers à ce qui s'est passé entre le Président et le général Grant.

Mais, que ce soit par calcul ou par maladresse, il n'en est pas moins vrai que l'anxiétaire, sur l'influence duquel compte tout le parti radical, a perdu les trois quarts de sa valeur. La candidature de M. Grant est ruinée; mais, en même temps, son nom n'est plus d'aucun appui moral ni matériel pour le parti qui se l'était attaché.

Le bill supplémentaire voté par la Chambre est à refaire entièrement, car le rejet de la Constitution africano-radicale dans l'Etat de l'Alabama sera le signal de la débâcle générale des plans de reconstruction. Tout est à recommencer sur nouveaux frais. Les moyens aussi bien que les instruments employés par le Congrès trompent son attente, et les auteurs les plus ingénieux des lois de reconstruction ne savent plus qu'imaginer pour substituer un système rapide et pratique à tout leur échafaudage de bills additionnels et supplémentaires, qu'ils voient crouler de toutes parts.

Dans la confusion que causent dans le camp radical ces échecs successifs, il est difficile de savoir qui l'emportera des conseils modérés ou des avis les plus extrêmes. La crise est arrivée à son apogée et il faut s'attendre à une solution prochaine dans un sens ou dans l'autre. Nous espérons toujours que le Président restera inexpugnable dans la citadelle constitutionnelle où il s'est renfermé et que le parti radical achèvera d'user ses forces dans de vains efforts pour affranchir le Sud.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Bill pour la restauration de l'Alabama.

Inutilité de la ratification.

Exactitude des dépêches concernant Grant et Hancock.

La taxe conventionnelle dans le Mississippi.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 12—La presse commente les actes du Congrès sur l'allégeance et la citoyenneté, et favorise généralement la manière de voir des Américains.

Londres, 12. — Des dépêches de l'Abyssinie rapportent que Napier est sur le front à escarmoucher avec les indigènes. Pas de détails.

L'urgente de Bismark dit que la politique de l'Autriche en entretenant des relations amicales avec les provinces du Hanovre est dangereuse.

La *France* soutient que Bismark a donné sa démission.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

La Havane, 12—Arrivés, les steamers Cuba et Juniata.

Le général Baez est attendu incessamment à Sto-Domingo.

La chûte et la faite du président Cabral sont confirmées.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 12.—L'allégation que les chefs du Bureau des Affranchis favorisent entre les races telles relations qui amènent l'amalgamation est sérieusement discutée par des républicains modérés qui avaient jusqu'ici été favorables à la continuation du Bureau.

Les chemins de fer du Tennessee élèvent des réclamations pour plusieurs millions et le comité des chemins de fer du Sud propose de régulariser la défaite du Tennessee qui tâche de faire excepter les lignes ferrées du Tennessee de la législation proposée.

Le général McClellan est mis en avant pour la mission en Angleterre.

Voici le bill que Sherman a présenté aujourd'hui et qui a été référé au comité judiciaire:

Attendu que le peuple de l'Alabama, en stricte observation de la 5e section de l'acte du 2 mars 1867, a fait une constitution de gouvernement conforme à la constitution des États-Unis, et que cette constitution a été élaborée par une convention de délégués élus conformément au dit acte; et,

Attendu que ladite constitution a été ratifiée par une majorité des personnes *qualifiées* votant sur la question de ratification, des bonnes constitution contient toutes les garanties par ledit acte, en conséquence,

Qu'il soit déclaré et déclaré par le Sénat et la Chambre des Représentants, etc.... etc.... que l'Etat de l'Alabama a droit à la représentation au Congrès et que ses sénateurs et ses représentants seront admis sur la prestation du serment prescrit par la loi.

Les dépêches de midi sur la correspondance de Grant et de Hancock sont substantiellement exactes. On ne publie aucune dépêche.

Grant est Stanton ont eu, aujourd'hui, une entrevue prolongée.

Le mutilation de l'Arkansas donne le droit de suffrage aux femmes et aux nègres et les recommandé pour le pouvoir de la Convention, est adoptée.

BUREAU DE POLICE.—J. H. Finch, du Premier District, accusé d'avoir quitté sa ronde pour entrer dans un café, a été déchargé de cette accusation, la preuve ayant été fournie qu'il n'était entré dans le café que dans l'intérêt de l'ordre.

Lecture est donnée d'une communication adressée par T. M. Kerma, suivant laquelle il avait été traduit précédemment devant la Première Cour de District sur une accusation de viol, mais honorablement acquitté. Il demande, en conséquence, à être réintégré dans la police. La communication a été prise en considération, et l'affaire remise à la prochaine séance.

Quelques remontrances de la police demandent la protection qui est accordée aux hommes de service, puisqu'ils donnent les mêmes garantie. La demande est référée à l'avocat de ville.

Sur motion de Shelly, il est déclaré qu'une absence de deux jours sera pour un homme de police une cause suffisante de renvoi du service.

La politique en Europe.

(Extrait de la *Patrie* du 21 janvier.)

A mesure que la confiance et la bonne entente se rétablissent entre la France et la Prusse, et que les inquiétudes causées en Europe par les conséquences politiques des événements de 1866 tendent à disparaître, la presse russe accentue son langage dans un sens de moins en moins équitable pour ces deux puissances, et donne aussi lieu de penser qu'elle n'entraîne pas sans un certain dépit les circonstances et les faits qui semblent de nature à écarter des complications redoutables en Orient. Il est à remarquer que les journaux russes n'ont pas dévié d'une attitude fermement pacifique tant qu'ils ont pu croire que le maintien de la paix rencontrerait des obstacles sérieux, et tout le monde a certainement à cette époque avec quels ménagements et avec quelles sympathies particulières ils s'exprimaient sur le compte de la Prusse et de l'ensemble de sa politique.

Aujourd'hui que le cabinet de Berlin, mieux édifié sur l'inanité des périls qui menacent la nouvelle organisation allemande, emploie son influence à aplanir les difficultés de la situation, et donne la mesure de ses sentiments conciliants par l'adoption d'une politique cordiale pour la France, il semble, au premier abord, qu'il ait droit aux encouragements et aux éloges de la presse russe, et que celle-ci doive être amenée à se féliciter d'un changement d'attitude si conforme à la réalisation des vœux qu'elle a eu occasion d'exprimer précédemment.

Il n'en est rien cependant; les journaux de St. Pétersbourg et de Moscou n'ont qu'une préoccupation depuis quelques temps, c'est d'insister sur tout ce qui est propre à entraver la France et la Prusse dans leurs communs efforts pour assurer la paix, et de faire ressortir avec vigueur la prétendue inutilité des efforts faits dans ce but par les puissances intéressées qui en peuvent résulter pour la dignité de l'une ou l'autre des deux puissances.

Dans ce but, tous les prétextes leur sont bons, et on les voit aller chercher jusque dans les incidents les plus contestables et les plus inédites en apparence des arguments en faveur de leur thèse. Nous citerons en ce sens un exemple frappant. Un journal annonce dernièrement que le mariage du prince d'Orange avec la fille aînée de l'ex-roi Georges de Hanovre ne saurait faire plus d'obstacles de la part de la puissance qui s'y était opposée dans le principe, cette union est à la veille de s'accomplir. Le *Nord*, de Bruxelles, s'empare de ce fait, et dans son numéro du 18, il en tire les conclusions les plus inattendues.

D'après cette feuille, la puissance qui s'était opposée à ce mariage n'est autre que la Prusse, et, circonstance plus grave, en laissant le cabinet de Berlin mettre en avant ses convenances personnelles dans une affaire qui n'en comportait à aucun degré l'intervention, on lui a reconnu implicitement le droit de régenter l'Europe selon son bon plaisir! Du moment, dit le *Nord*, que un journal français constate l'existence d'une pétition sous au manifester d'émotion, il est permis de supposer que ces velléités de la Prusse à une prépondérance sans partage sur la région occidentale de l'Europe ne causent aucun embrage au gouvernement français. Dans ces conditions, une entente cordiale est assurément possible, et c'est sans doute dans le désarroi de ces rons un journal français se faire plus prussien que la Prusse et encourager M. de Bismark à achever promptement l'unification de l'Allemagne."

Nous n'avons pas besoin de signaler ce qu'il y a de perfide dans cette argumentation, à la quelle le public est invité à ne laisser prendre. Comment le *Nord*, qui se montre à ce point soucieux de la dignité de notre pays, n'ait il pas compris que si les relations entre la France et la Prusse ont pu prendre un caractère pacifique et amical, c'est à partir du jour où le cabinet de Berlin a témoigné hautement de son désir d'éviter tout ce qui, dans le développement de la politique, serait de nature à affecter les intérêts et la dignité de la France, selon le vœu exprimé par l'Empereur dans son dernier discours du trône!

Le soin manifeste qu'apporte la Prusse à ménager les susceptibilités françaises est précisément ce qui a excité chez elle et le cabinet des Tuileries de l'entente honorable et sincère dont les journaux russes prennent acte avec tant de mauvaise humeur, comme si, cette entente devait avoir pour premier résultat de déjouer des calculs et de faire tomber des combinaisons qui reposaient avant tout sur l'éventualité de complications en Orient.

FRANCE.

On avait annoncé la publication d'un travail de l'empereur sur le projet de loi militaire. Cet opuscule, sorti des presses de l'Imprimerie impériale, contient seize pages grand in-8o.

L'appréciation raisonnée des dispositions de la nouvelle loi actuellement soumise aux délibérations du sénat se termine par les déclarations suivantes, relatives au caractère de cette loi et au but que le gouvernement s'était proposé:

"Nous devons dire, en terminant, que si la loi sur l'organisation militaire a été présentée aux grands corps de l'État, ce n'est pas parce que le gouvernement craignait une guerre imminente, mais parce qu'il avait senti, par l'expérience des campagnes de Crimée et d'Italie, que nos forces militaires n'étaient pas à la hauteur d'un grand pays comme la France. Les événements qui se sont passés depuis en Allemagne sont venus confirmer cette opinion, mais ils ont été plutôt une occasion que la cause de la présentation de la loi. Car, il faut bien le dire, sans la guerre d'Allemagne de 1866, sans cet éclatant avertissement, il est douteux que l'opinion publique eût admis sans lui doute, que le sacrifice qui nous est imposé, et que le sentiment de l'honneur du pays comprennent la nécessité et l'importance."

On lit dans la *Patrie*:

"Le ministre de l'intérieur adressé aux préfets la circulaire suivante, dont nous voulons le texte dans l'*Indépendance belge*:

"Monsieur le préfet,

"Le gouvernement a souvent affirmé, soit avant, soit pendant la discussion de la loi sur l'armée qu'il désirait la paix et que tous ses efforts tendraient à la maintenir.

"Il ne saurait avoir deux langages puisqu'il n'a pas deux politiques. Il est donc essentiel que les journaux qui nous défendent n'accréditent ni calomnies et ne propagent point certaines inquiétudes.

"La polémique soulevée par la loi militaire a pu subir certaine entraînement, mais il est bien entendu que le gouvernement, avec le maintien de ces dispositions pacifiques que l'empereur et ses ministres ont maintes fois affirmées.

"Je vous prie, monsieur le préfet, de veiller avec soin à ce que les journaux qui nous soutiennent ne s'écartent point, dans leur discussion, des déclarations faites par le gouvernement.

"Rien n'alarme comme la contradiction; rien ne rassure et ne fortifie comme l'unité du langage et de la direction."

Nous apprenons avec regret que l'*Opinion nationale* est poursuivie judiciairement pour un article de M. de Lasteyrie, intitulé: *Le 19 Janvier*. Elle est prévenue d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Le procès de M. Parent contre l'agent de police Aldéd, qui s'est déroulé le 24 janvier devant la cour impériale de Paris (chambre des appels correctionnels), a beaucoup d'importance. A l'ouverture de l'audience du 24 janvier, le cours a rendu un arrêt qui, à l'égard de l'article 75 de la constitution de l'an VIII: n'est pas applicable aux agens de police, et par conséquent ces agens peuvent être poursuivis devant les tribunaux sans l'autorisation du conseil d'Etat.

La question d'intérêt général est ainsi tranchée dans le sens qu'avait soutenu Me Plocque et conformément aux conclusions de M. l'avocat-général Geneau.

— On écrit de Berlin, le 21 janvier, au *Bulletin international*:

"Le drapeau noir blanc-rouge de la Confédération a donné lieu, il y a une huitaine de jours, à une démonstration fort turbulente au théâtre de Lucebourg. Afin de calmer les esprits, la police prussienne s'est vue obligée "de remplacer, séance tenante, le tricolore confédéré par le tricolore historique allemand."

On est assez ému à Mexico de l'emprisonnement de plusieurs négociants français, allemands, anglais et espagnols de San Luis de Potosi, qui ont refusé de se dessaisir de leurs piastres. Les négociants étrangers se jouissent plus désormais d'aucune protection au Mexique, et les autorités ne peuvent pas raisonnablement que pas scrupuleuses de ce pays prévent les rançonner suivant leur bon plaisir.

—*La Gazette officielle* de Vienne publie la lettre suivante que S. M. l'empereur adressée au ministre de la guerre:

Mon cher docteur Giskra,

Après que les restes mortels de mon frère infortuné, feu l'empereur Maximilien, sont le souvenir est ineffaçable, ont enfin trouvé le repos dans le tombeau des ses ancêtres, il m'est doux pour mon cœur de songer à la sympathie profonde et vive que l'arrivée du corps sur le sol natal et son inhumation solennelle ont fait naître de toutes parts. En même temps que j'apprécie ces manifestations touchantes du deuil général et que j'y découvre tant de preuves de la piété surannée dans le cœur de mes sujets et de leur attachement sincère à ma maison, je vous charge d'exprimer, tant en mon nom qu'au nom de ma famille, mes plus vifs remerciements à la municipalité de Trieste, ainsi qu'aux habitants de cette ville et à ceux de Vienne.

Vienne, 21 janvier 1868.

Signé: FRANÇOIS-JOSEPH.

Mais avant d'expirer, il avait identifié Gibbs qui était allé le voir à l'hôpital, manière ancieuse de détourner les soupçons. Les membres du jury n'ayant pu s'accorder, ont été formés dans la salle des délibérations ou ils resteront naqu'à ce matin.

CONVENTION, 12 FÉV.—Soixante-dix membres sont présents.

Underwood, de St. Jacques, présente pour payer les journaux radicaux, une résolution qui est déposée.

Une motion de payer au sergent Harkings une somme additionnelle de $150 on ne sait pour quels services, est déposée sur le bureau, mais la Convention vote des remerciements au dit sergent; ce qui ne coute rien.

Une résolution du juge Crawford d'autoriser le comité d'arrangement à rappeler tels amendements à la constitution qui seraient jugés convenables pour la gouverne de la Convention, est adoptée.

Bill pour la restauration de l'Alabama.

Inutilité de la ratification.

Exactitude des dépêches concernant Grant et Hancock.

La taxe conventionnelle dans le Mississippi.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 12—La presse commente les actes du Congrès sur l'allégeance et la citoyenneté, et favorise généralement la manière de voir des Américains.

Londres, 12. — Des dépêches de l'Abyssinie rapportent que Napier est sur le front à escarmoucher avec les indigènes. Pas de détails.

L'urgente de Bismark dit que la politique de l'Autriche en entretenant des relations amicales avec les provinces du Hanovre est dangereuse.

La *France* soutient que Bismark a donné sa démission.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

La Havane, 12—Arrivés, les steamers Cuba et Juniata.

Le général Baez est attendu incessamment à Sto-Domingo.

La chûte et la faite du président Cabral sont confirmées.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 12.—L'allégation que les chefs du Bureau des Affranchis favorisent entre les races telles relations qui amènent l'amalgamation est sérieusement discutée par des républicains modérés qui avaient jusqu'ici été favorables à la continuation du Bureau.

Les chemins de fer du Tennessee élèvent des réclamations pour plusieurs millions et le comité des chemins de fer du Sud propose de régulariser la défaite du Tennessee qui tâche de faire excepter les lignes ferrées du Tennessee de la législation proposée.

Le général McClellan est mis en avant pour la mission en Angleterre.

Voici le bill que Sherman a présenté aujourd'hui et qui a été référé au comité judiciaire:

Attendu que le peuple de l'Alabama, en stricte observation de la 5e section de l'acte du 2 mars 1867, a fait une constitution de gouvernement conforme à la constitution des États-Unis, et que cette constitution a été élaborée par une convention de délégués élus conformément au dit acte; et,

Attendu que ladite constitution a été ratifiée par une majorité des personnes *qualifiées* votant sur la question de ratification, des bonnes constitution contient toutes les garanties par ledit acte, en conséquence,

Qu'il soit déclaré et déclaré par le Sénat et la Chambre des Représentants, etc.... etc.... que l'Etat de l'Alabama a droit à la représentation au Congrès et que ses sénateurs et ses représentants seront admis sur la prestation du serment prescrit par la loi.

Les dépêches de midi sur la correspondance de Grant et de Hancock sont substantiellement exactes. On ne publie aucune dépêche.

Grant et Stanton ont eu, aujourd'hui, une entrevue prolongée.

Le mutilation de l'Arkansas donne le droit de suffrage aux femmes et aux nègres et les recommandé pour le pouvoir de la Convention, est adoptée.

BUREAU DE POLICE.—J. H. Finch, du Premier District, accusé d'avoir quitté sa ronde pour entrer dans un café, a été déchargé de cette accusation, la preuve ayant été fournie qu'il n'était entré dans le café que dans l'intérêt de l'ordre.

Lecture est donnée d'une communication adressée par T. M. Kerma, suivant laquelle il avait été traduit précédemment devant la Première Cour de District sur une accusation de viol, mais honorablement acquitté. Il demande, en conséquence, à être réintégré dans la police. La communication a été prise en considération, et l'affaire remise à la prochaine séance.

Quelques remontrances de la police demandent la protection qui est accordée aux hommes de service, puisqu'ils donnent les mêmes garantie. La demande est référée à l'avocat de ville.

Sur motion de Shelly, il est déclaré qu'une absence de deux jours sera pour un homme de police une cause suffisante de renvoi du service.

La politique en Europe.

(Extrait de la *Patrie* du 21 janvier.)

A mesure que la confiance et la bonne entente se rétablissent entre la France et la Prusse, et que les inquiétudes causées en Europe par les conséquences politiques des événements de 1866 tendent à disparaître, la presse russe accentue son langage dans un sens de moins en moins équitable pour ces deux puissances, et donne aussi lieu de penser qu'elle n'entraîne pas sans un certain dépit les circonstances et les faits qui semblent de nature à écarter des complications redoutables en Orient. Il est à remarquer que les journaux russes n'ont pas dévié d'une attitude fermement pacifique tant qu'ils ont pu croire que le maintien de la paix rencontrerait des obstacles sérieux, et tout le monde a certainement à cette époque avec quels ménagements et avec quelles sympathies particulières ils s'exprimaient sur le compte de la Prusse et de l'ensemble de sa politique.

Aujourd'hui que le cabinet de Berlin, mieux édifié sur l'inanité des périls qui menacent la nouvelle organisation allemande, emploie son influence à aplanir les difficultés de la situation, et donne la mesure de ses sentiments conciliants par l'adoption d'une politique cordiale pour la France, il semble, au premier abord, qu'il ait droit aux encouragements et aux éloges de la presse russe, et que celle-ci doive être amenée à se féliciter d'un changement d'attitude si conforme à la réalisation des vœux qu'elle a eu occasion d'exprimer précédemment.

Il n'en est rien cependant; les journaux de St. Pétersbourg et de Moscou n'ont qu'une préoccupation depuis quelques temps, c'est d'insister sur tout ce qui est propre à entraver la France et la Prusse dans leurs communs efforts pour assurer la paix, et de faire ressortir avec vigueur la prétendue inutilité des efforts faits dans ce but par les puissances intéressées qui en peuvent résulter pour la dignité de l'une ou l'autre des deux puissances.

Dans ce but, tous les prétextes leur sont bons, et on les voit aller chercher jusque dans les incidents les plus contestables et les plus inédites en apparence des arguments en faveur de leur thèse. Nous citerons en ce sens un exemple frappant. Un journal annonce dernièrement que le mariage du prince d'Orange avec la fille aînée de l'ex-roi Georges de Hanovre ne saurait faire plus d'obstacles de la part de la puissance qui s'y était opposée dans le principe, cette union est à la veille de s'accomplir. Le *Nord*, de Bruxelles, s'empare de ce fait, et dans son numéro du 18, il en tire les conclusions les plus inattendues.

D'après cette feuille, la puissance qui s'était opposée à ce mariage n'est autre que la Prusse, et, circonstance plus grave, en laissant le cabinet de Berlin mettre en avant ses convenances personnelles dans une affaire qui n'en comportait à aucun degré l'intervention, on lui a reconnu implicitement le droit de régenter l'Europe selon son bon plaisir! Du moment, dit le *Nord*, que un journal français constate l'existence d'une pétition sous au manifester d'émotion, il est permis de supposer que ces velléités de la Prusse à une prépondérance sans partage sur la région occidentale de l'Europe ne causent aucun embrage au gouvernement français. Dans ces conditions, une entente cordiale est assurément possible, et c'est sans doute dans le désarroi de ces rons un journal français se faire plus prussien que la Prusse et encourager M. de Bismark à achever promptement l'unification de l'Allemagne."

Nous n'avons pas besoin de signaler ce qu'il y a de perfide dans cette argumentation, à la quelle le public est invité à ne laisser prendre. Comment le *Nord*, qui se montre à ce point soucieux de la dignité de notre pays, n'ait il pas compris que si les relations entre la France et la Prusse ont pu prendre un caractère pacifique et amical, c'est à partir du jour où le cabinet de Berlin a témoigné hautement de son désir d'éviter tout ce qui, dans le développement de la politique, serait de nature à affecter les intérêts et la dignité de la France, selon le vœu exprimé par l'Empereur dans son dernier discours du trône!

Le soin manifeste qu'apporte la Prusse à ménager les susceptibilités françaises est précisément ce qui a excité chez elle et le cabinet des Tuileries de l'entente honorable et sincère dont les journaux russes prennent acte avec tant de mauvaise humeur, comme si, cette entente devait avoir pour premier résultat de déjouer des calculs et de faire tomber des combinaisons qui reposaient avant tout sur l'éventualité de complications en Orient.

On est assez ému à Mexico de l'emprisonnement de plusieurs négociants français, allemands, anglais et espagnols de San Luis de Potosi, qui ont refusé de se dessaisir de leurs piastres. Les négociants étrangers ne jouissent plus désormais d'aucune protection au Mexique, et les autorités ne peuvent pas raisonnablement que pas scrupuleuses de ce pays prévent les rançonner suivant leur bon plaisir.

—*La Gazette officielle* de Vienne publie la lettre suivante que S. M. l'empereur adressée au ministre de la guerre:

Mon cher docteur Giskra,

Après que les restes mortels de mon frère infortuné, feu l'empereur Maximilien, sont le souvenir est ineffaçable, ont enfin trouvé le repos dans le tombeau des ses ancêtres, il m'est doux pour mon cœur de songer à la sympathie profonde et vive que l'arrivée du corps sur le sol natal et son inhumation solennelle ont fait naître de toutes parts. En même temps que j'apprécie ces manifestations touchantes du deuil général et que j'y découvre tant de preuves de la piété surannée dans le cœur de mes sujets et de leur attachement sincère à ma maison, je vous charge d'exprimer, tant en mon nom qu'au nom de ma famille, mes plus vifs remerciements à la municipalité de Trieste, ainsi qu'aux habitants de cette ville et à ceux de Vienne.

Vienne, 21 janvier 1868.

Signé: FRANÇOIS-JOSEPH.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE.
Mercredi soir, 12 février 1868.

COTON—La demande a été active, ce matin, à l'ouverture du marché et environ 3000 balles ont changé de mains à des prix pleins, mais réguliers. En effet, tandis que quelques transactions se consommaient moyennant les prix les plus élevés d'hier, d'autres ventes mont